

**OBJET MANDAT DE REALISATION DE LA VOIE PRIMAIRE DE MOUFIA
ZAC II DE MOUFIA**

APPROBATION DU DOSSIER DE CLOTURE ET QUITUS A LA SEDRE

La réalisation de la voie primaire de Moufia a fait l'objet de deux mandats de réalisation signés entre la Commune et la SEDRE.

Cette voie, dénommée aujourd'hui Avenue Georges Brassens, a été aménagée en plusieurs tranches dont les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème font l'objet du mandat de réalisation sur la ZAC II de Moufia.

La convention de mandat a été signée le 23 octobre 1987 ; un avenant n° 1 relatif à la redéfinition de la nature de l'ouvrage et au taux de rémunération du mandataire a été signé le 4 avril 1997.

A titre d'information :

- la 2ème phase correspond à la demi boucle Ouest : Rue du Bosquet - Chemin des Gèraniums ;
- la 3ème phase correspond à l'aménagement du carrefour Rue du Bosquet - Avenue Georges Brassens ;
- la 4ème phase comprend les aménagements de surface des phases 1 et 2 (revêtements des trottoirs et mobiliers, arrosage automatique des plantations), ainsi que le rond-point permettant l'accès à la ZAC II de Moufia en partie haute (Rue Pierre Mendès France) et vers la partie basse sur une voie reliant la Rode et le Campus Universitaire ;
- la 5ème phase concerne les travaux de raccordement de la ZAC II de Moufia au Boulevard Sud et leurs sujétions (contre-allée, liaison piétonne),
- la 6ème phase permettant la desserte de l'îlot 1 de la ZAC II de MOUFIA devait être réalisée dans le cadre du mandat de réalisation, mais compte tenu de sa configuration, la Commune a décidé début 2008 de la transférer dans la concession d'aménagement de la ZAC II de Moufia.

Dès lors, il était possible de clôturer les deux mandats de réalisation.

La totalité des ouvrages a été remise à la Commune et les diverses modalités prévues à la convention, permettant de constater que la SEDRE s'est correctement acquittée de ces obligations, ont été exécutées.

Rapport n° 08/9-32

Le bilan financier de clôture s'établit comme suit :

total des dépenses	4 283 800,17	€ TTC,	
dont	3 683 632,55	€ TTC de travaux	86,0 %,
total des recettes	4 283 800,17	€ TTC,	
dont	1 585 102,60	€ TTC de participation de la Commune	37,0 %,
	2 309 176,49	€ TTC de subventions FIR de l'Etat	53,9 %,
	389 476,09	€ de produits financiers	9,1 %,

La Commune ayant versé 2 153 488,08 € TTC à la SEDRE en remboursements, la SEDRE lui propose de lui remettre la somme de 568 386,08 € TTC égale au résultat final excédentaire de l'opération.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande :

- d'approuver le dossier de clôture du mandat de réalisation de la voie primaire de Moufia sur la ZAC II de Moufia, et notamment les comptes présentés par la SEDRE ;
- de donner quitus définitif de sa gestion à la SEDRE, sous réserve du versement à la Commune par ladite Société d'une somme de 568 386,08 € TTC à la Commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

**OBJET MANDAT DE REALISATION DE LA VOIE PRIMAIRE DE MOUFIA
ZAC II DE MOUFIA**

APPROBATION DU DOSSIER DE CLÔTURE ET QUITUS A LA SEDRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal sous les Chapitre 77 et Article 778 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-32 du Maire ;

Vu le rapport de LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et 2° Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le dossier de clôture du mandat de réalisation de la voie primaire de Moufia sur la ZAC II, et notamment les comptes présentés par la SEDRE.

ARTICLE 2

Donne quitus définitif de sa gestion à la SEDRE, sous réserve du versement à la Commune par ladite Société d'une somme de 568 386,08 € TTC à la Commune de Saint-Denis.

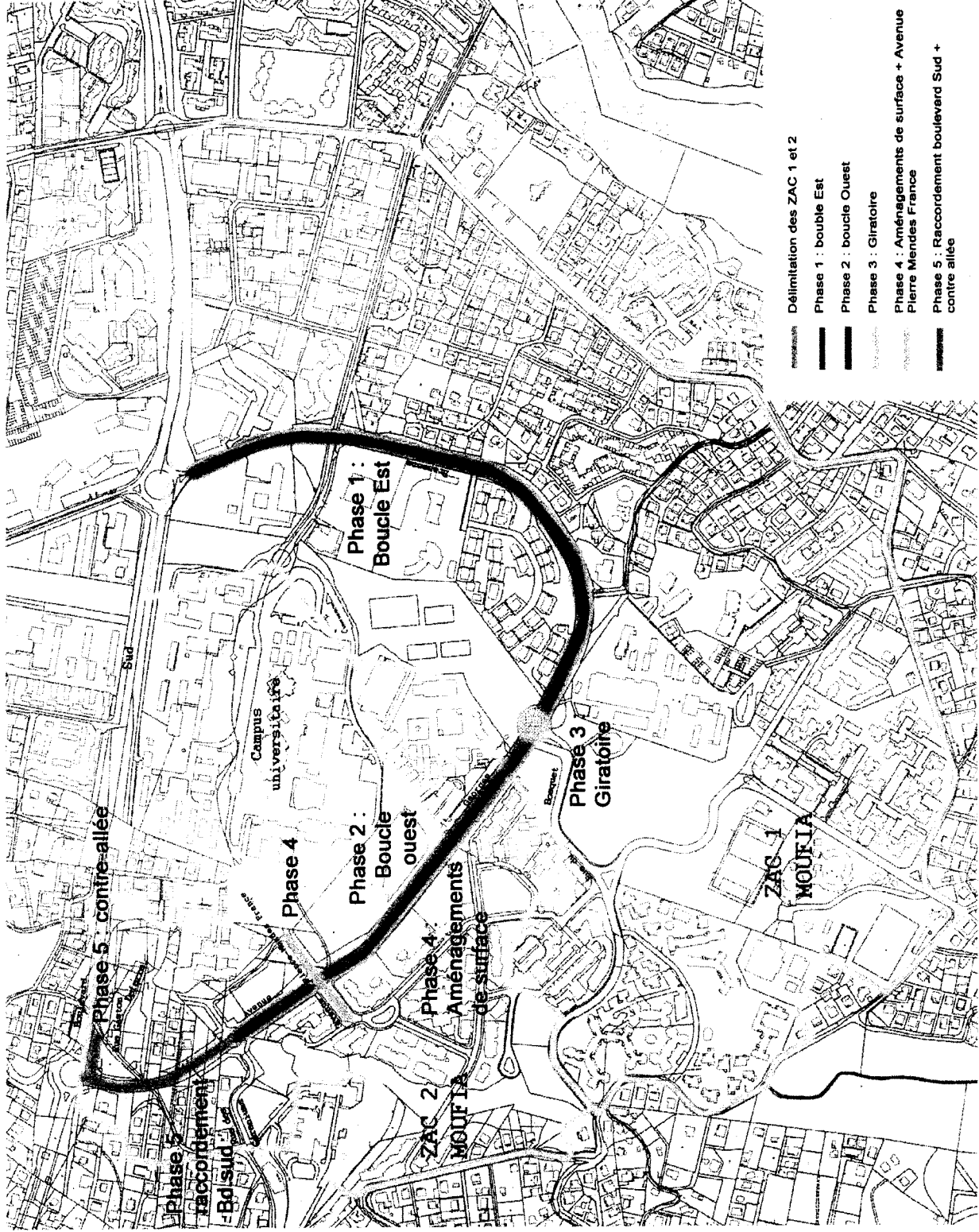
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

VOIE PRIMAIRE DE MOUFIA



- Délimitation des ZAC 1 et 2
- Phase 1 : boucle Est
- Phase 2 : boucle Ouest
- Phase 3 : Giratoire
- Phase 4 : Aménagements de surface + Avenue Pierre Mendès France
- Phase 5 : Raccordement boulevard Sud + contre allée